



MAIRIE DE GOYRANS

185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Téléphone : 05.61.76.45.28 - Fax : 05.61.76.45.28 - Email : mairie@goyrans.fr



**Compte rendu
du Conseil municipal de GOYRANS**

Mardi 28 Juillet 2020

Salle du Conseil municipal



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
 Approbation du compte rendu de la séance du 9 juillet 2020	4
 DELEGATION des delegates du syndicat haute garonne environnement	4
 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	4
 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019	5
 AFFECTION DES RESULTATS.....	6
 vote des subventions pour les associations	6
 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020	7
 ATTRIBUTION DE COMPENSATION DU SICOVAL.....	7
 ATTRIBUTION de la prime covid	8
 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020	8
 QUESTIONS DIVERSES	11
 TABLEAU D'EMARGEMENT :	13



Réunion du Conseil Municipal du 28 Juillet 2020

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

M. ALMERO Jean Jacques
Mme CAMAIN Anne Claire
Mme COLLANGE Julie
Mr Eric GEORGET
Mme HAITCE Véronique
Mme LACOSTE Corinne
M. MARTY Hubert
Mme MONTADAT Nathalie
M. MUJICA ROJAS Domingo
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine
M. ZANDONA Laurent

PROCURATIONS :

Mme BOUCHERET Marie Laure à Me C. LACOSTE
Mr ROGNANT Pierre à ~~Valérie NORMANT~~ *Véronique HAITCE*
Me PEYREGA Mathilde à Anne Claire CAMAIN
M. VAILLANT Denis à Mr Jean Jacques ALMERO



Le VINGT HUIT JUILLET de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Eric GEORGET au sein du Conseil Municipal et espère sans aucun doute qu'un travail en équipe sera réalisé notamment pour le domaine de l'environnement.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Sandrine VANCOPPENOLLE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2020

L'approbation du dernier compte rendu du conseil municipal en date du 9 juillet 2020 est soumise aux membres du Conseil.

L'ordre du jour du présent conseil est approuvé.

Nombre de suffrages exprimés : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DELEGATION DES DELEGUES DU SYNDICAT HAUTE GARONNE ENVIRONNEMENT

Titulaire : Eric GEORGET
Suppléant : Julie COLLANGE

Nombre de suffrages exprimés : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le 28/07/2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire sort de la salle du conseil et Me Valérie NORMANT prend la présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif dressé par l'ordonnateur. L'exercice 2019 du budget étant clos, il est soumis à approbation le compte administratif de la commune.

Section de fonctionnement

Recettes :	483 054.80 €
Dépenses :	<u>471 575.21 €</u>
Excédent 2019	11 479.59 €
Excédent 2018 reporté	47 713.66 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 59 193.25 €

Section d'investissement

Recettes :	36 158.35 €
Dépenses	<u>13 419.75 €</u>
Excédent 2019	22 738.60 €
Excédent 2018 reporté	92 878.90 €

Excédent d'investissement de clôture : 115 617.50 €



Jean Jacques ALMERO demande un historique financier sur les dernières années afin de voir les résultats. Madame le Maire précise qu'elle possède un fichier d'analyse financière de la commune de 2008 à 2014 qu'elle propose de mettre à jour avec les 6 dernières années du précédent mandat.

Après délibération, le conseil municipal:

- approuve avec 13 voix le compte administratif 2019 tel qu'il est présenté

Ainsi fait et délibéré le 28/07/2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Nombre de suffrages exprimés : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion :

- 1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2019 tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et délibéré le 28/07/2020.



AFFECTION DES RESULTATS

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Véronique propose de maintenir l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 59 123.25 € et de le reporter de façon identique en recettes de fonctionnement 2020 considérant l'excédent important 2019 en section d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal:

Ainsi fait et délibéré le 28/07/2020.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire informe des demandes reçues : APE / Association des chasseurs / Itinérances / TGV
A ce stade aucune demande n'a été formulée par le Comité des Fêtes compte-tenu du peu de manifestations réalisées en 2020 dû à la crise sanitaire.

Madame le Maire propose de voter à hauteur de la demande des montants formulée par les associations en précisant que cette proposition est exceptionnelle compte-tenu du contexte et de la subvention du comité des fêtes non versée cette année.

ACCA : 250 euros demandés en 2020 : proposition d'attribuer les 250 euros demandés

APE : 350 Euros demandés en 2020 : proposition d'attribuer les 350 euros demandés

TGV : 800 Euros demandés en 2020 : proposition d'attribuer les 800 euros demandés

Itinérance : 400 Euros demandés en 2019 : proposition d'attribuer les 400 euros demandés

Une subvention est proposée sans qu'une demande ait été faite pour l'association « Chat libre » de 100 euros compte-tenu de travail fait à ce jour sur la commune sur la stérilisation des chats errants.

Coopérative scolaire : 500 euros donnés chaque année : proposition d'attribuer les 400 euros demandés

CCAS : 2500 euros donnés en 2019 pour des raisons de voyage scolaire et d'aides spécifiques à des familles en sus de l'aide générale pour le voyage scolaire. Madame le Maire, compte-tenu du peu de mois qu'il reste à fonctionner sur 2020 de revenir à une l'attribution de 1500 euros.

La dimension future qui sera donnée au CCAS permettra de reconsidérer cette subvention les années à venir.

Monsieur Laurent ZANDONA propose qu'une augmentation à titre exceptionnel de 100€ soit effectuée en sus des montants demandés compte-tenu du montant global du vote des subventions inférieur aux années précédentes. Il indique que le fait que le Comité des Fêtes ne demande pas de subvention cette année, permet d'obtenir une économie de 1700 euros par rapport à l'an dernier, dont une partie devrait être redistribuée de manière équitable à l'ensemble des autres associations ayant fait une demande.

La majorité de l'assemblée décide de s'en tenir au montant demandé par les différentes associations.

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve avec 14 voix pour et 1 abstention le montant des sommes attribuées aux associations et organismes de droit public.



Ainsi fait et délibéré le 28/07/2020.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention :

Véronique HAITCE propose de laisser les taux en l'état.

Taxe d'habitation (à titre informatif)	7.94 %
Foncier bâti :	10.67 %
Foncier Non bâti :	63.60 %

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DU SICOVAL

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) pour tenir compte des charges et produits rattachés aux compétences transférées.

Le Sicoval a délibéré le 10 juillet 2020 pour voter le montant de l'attribution de compensation pour 2020 (délibération S202007013 du conseil communautaire).

Il convient désormais à chaque conseil de se prononcer.

Le reversement de l'AC s'effectue par douzième dès le mois de janvier et nécessite une délibération du Conseil de Communauté autorisant le Trésorier à réaliser ces opérations.

Calcul des AC 2020

Les montants d'AC présentés en annexe 1 au titre de l'année 2020 correspondent aux montants d'AC de 2011 qui est égale à 6778 Euros pour la commune de Goyrans. A cette somme, sont déduits les services communs utilisés par les communes en 2019, la participation au SIVOS (ancien syndicat 106 euros), la retenue pour voiries 15311 euros, l'ADS (droit du sol 6 859 euros).

En conséquence, pour la commune de goyrans, l'attribution de compensation du SICOVAL est négative de 15498 euros et correspond donc à une dépense de fonctionnement inscrite au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC correspondantes tels qu'ils apparaissent en annexes 3 et 4 ;
- d'approuver les montants de la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols tels que présentés en annexe 2 ;
- d'approuver les montants des AC 2020 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;



- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ATTRIBUTION DE LA PRIME COVID

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution.

Considérant que le versement de cette prime n'est pas reconductible, et doit être effectué en 2020.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité :

Article 1 :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant de 1 000 € en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire mais aussi pendant le confinement, depuis le 16 mars 2020 (ont assuré la permanence en mairie et l'organisation de l'accueil des enfants de personnels soignants au sein de l'école maternelle – pôle d'accueil des communes de Goyrans et Lacroix-Falgarde).

Le montant de cette prime sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.

Elle sera versée au mois d'août 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

D'autoriser le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité :

Ainsi fait et délibéré les 28/07/2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1



Madame le Maire expose au conseil municipal les propositions, par section et par chapitre, du budget 2020 de la commune :

FONCTIONNEMENT –DEPENSES

Chapitre	Libellé	PROPOSITION
011	Charges à caractère général	127 391.00
012	Charges de personnel	214 580.00
042	Valeurs comptable immobilisations cédées	2 500.00
014	Atténuations de produits	23 498.00
022	Dépenses imprévues	15 565.00
065	Autres charges de gestion courante	121 030.00
066	Charges financières	1 400.00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 740.00
Total	Dépenses fonctionnement	505 204.00

FONCTIONNEMENT –RECETTES

Chapitre	Libellé	PROPOSITION
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	59 193.25
013	Atténuations de charges	10 778.00
042	Opérations d'ordre entre section	2 001.00
70	Produits des services	41 112.00
73	Impôts et taxes	285 839.00
74	Dotation et participations	92 627.00



75	Autres produits de gestion courante	12 504.75
77	Produits exceptionnels	1 149.00
Total	Recettes de fonctionnement	505 204.00

INVESTISSEMENT –DEPENSES

Chapitre	Libellé	PROPOSITION
020	Dépenses imprévues d'investissement	7 950.00
040	Opérations d'ordre entre section	2 001.00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 210.00
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00
204	Subventions d'équipement versées	212.00
21	Immobilisations corporelles	96 000.00
23	Immobilisations en cours	10 000.00
Total	Dépenses d'investissement	128 372.00

INVESTISSEMENT –RECETTES

Chapitre	Libellé	PROPOSITION
002	Solde d'exécution d'inv. reporté	115 617.50
040	Opérations d'ordre (amortissements)	1 740.00
040	Opérations d'ordre entre section	2 500.00
10	Dotations Fonds divers	5 000.50
13	Subventions d'investissement	3 514.00



Total	Recettes d'investissement	128 372.00
--------------	----------------------------------	-------------------

Madame le Maire informe que la section de fonctionnement est préparée en évaluant les dépenses en tenant compte d'une marge mais que le but n'est pas d'atteindre la prévision. Les recettes, quant à elles, sont prévues de façon prudente et seules les recettes sûres sont inscrites. Il est toujours possible d'encaisser plus que prévu contrairement aux dépenses.

Une attention particulière devra être apportée pour l'exécution du budget de fonctionnement puisqu'il est constaté que la section n'est pas équilibrée sans le report de l'excédent.

En ce qui concerne la section d'investissement, Madame le Maire propose de ne pas prévoir de grosses opérations mais de se laisser une année blanche avec comme investissement prévu le changement du parc informatique et un accent sur la sécurité informatique, des travaux à l'école élémentaire et travaux divers. Une enveloppe de 15 000€ est identifiée afin de garder un excédent de 100000 € pour un futur autofinancement.

Monsieur Laurent ZANDONA explique le choix de son abstention par l'absence en amont de détail par article budgétaire, car sans le détail par article des chapitres, le budget n'est pour lui pas compréhensible et il n'est pas possible de déterminer par exemple, quelles sont les priorités de la municipalité en termes d'investissement, de travaux et de rénovations sur l'année 2020.

Véronique HAITCE explique que Le conseil municipal est là pour voter un volume financier par chapitre. Elle rajoute qu'elle a répondu aux questions transmises par mail par Laurent ZANDONA afin de lui apporter les explications qu'il souhaitait.

Elle complète son intervention pour souligner que cette année, la préparation budgétaire n'a pas été vraiment possible compte-tenu du contexte mais que des sessions de travail en amont du vote seront proposées pour la préparation du budget 2021.

Elle complète en disant qu'à son avis il n'y a pas trop d'intérêt à examiner les propositions budgétaires imputation par imputation mais que son rôle est de sensibiliser et d'alerter sur des postes en nette augmentation afin d'en définir les motifs ensembles.

Monsieur Éric GEORGET confirme qu'à ce stade, le vote par volume financier semble effectivement le plus opportun.

Madame le Maire demande de procéder au vote de ce budget par section et par chapitre.

Après délibération, le conseil municipal **vote à 14 voix pour et 1 abstention** le budget 2020 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les 28/07/2020

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Convention SDEHG / Commune de Goyrans :

Madame le Maire donne la parole à Jean-Jacques ALMERO qui informe les membres du Conseil municipal qu'il est envisagé la réalisation d'une extension BT souterraine pour la desserte de 3 lots situés chemin de Rozane.



Il est notamment prévu la pose de gaine ignifugée et la liaison à la REMBT sur la parcelle C695, sur le chemin de Rozane, sur l'emprise routière communale.

Ces travaux font donc l'objet d'une convention avec la commune (cf.: ci-jointe avec les plans des travaux du SDEHG).

Il n'y a pas d'enjeu financier engagé par la commune.

Où l'exposé de l'adjoint au maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise les travaux d'extension BT souterraine pour la desserte de 3 lots situés chemin de Rozane,
 - autorise Madame le Maire et/ou ses adjoints en charge de l'urbanisme à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- 2) Un document remis par la Gendarmerie est laissé à l'accueil et pourra faire l'objet d'un lien dans le site afin de s'inscrire et signaler une maison vide pendant les vacances pour que la maison des administrés absents inscrits soit incluse dans la ronde de surveillance des patrouilles de gendarmes
 - 3) Madame le maire informe l'assemblée de faits de dégradations réguliers sur les biens publics et sur les biens privés de certains administrés. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et un dossier de déclaration de sinistre a été effectué auprès de l'assureur de la commune.
 - 4) Madame le Maire informe du gros travail effectué par Mathilde PEYREGA qui a numérisées les inscriptions des enfants aux activités périscolaires et garderie afin d'optimiser ces inscriptions et de générer des méthodes de travail automatisées pour les secrétaires.

Monsieur ZANDONA demande si les règles en matière de RGPD qui responsabilisent les organismes publics et privés traitant de données personnelles ont été respectées. Madame le Maire lui répond que ces informations lui seront communiquées dès le retour de Madame PEYREGA.

Séance levée à 00h00

